

Le présent acte a été  
déposé au Greffe du  
Tribunal de commerce  
de Bordeaux

3481301

Le 06 JUIN 2011

2J IMPRESSION  
sous le N° 11221...  
Société par actions simplifiée au capital de 135 000 euros  
Siège social : Impasse Rudolf Diesel, 33700 MERIGNAC  
395 401 581 RCS BORDEAUX

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE  
DU 15 JUIN 2011**

Le 15 juin 2011,  
A 14 h 30,

Les associés de la société 2J IMPRESSION se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, Impasse Rudolf Diesel 33700 MERIGNAC, sur convocation faite par lettre simple adressée le 15 juin 2011 à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Loïc DUFEIL, en sa qualité de gérant de la société AVIS D'EMPETE, Présidente de la Société.

Madame Chantal DUFEIL est désignée comme secrétaire.

la société CABINET ACTE, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoquée, est absente.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent les 5000 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- l'avis de réception et une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,

- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social depuis la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### **ORDRE DU JOUR**

- Lecture du rapport du Président,
- Modification de la date de clôture de l'exercice social,
- Modification corrélative des statuts,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président indiquant les motifs de la modification des dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social et la marche des affaires sociales depuis le début de l'exercice en cours.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de modifier la date de clôture de l'exercice social qui est au 30/06, pour le porter au 31/12/, de sorte que, l'exercice social ouvert le 01/07/2010 sera clos le 31/12/2011, et aura ainsi une durée exceptionnelle de 18 mois.

En conséquence, l'Assemblée modifie l'article 6 des statuts de la manière suivante :

**ARTICLE 6 - EXERCICE SOCIAL**

"Chaque exercice social a une durée d'une année qui commence le 01/01 et finit le 31 décembre."

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

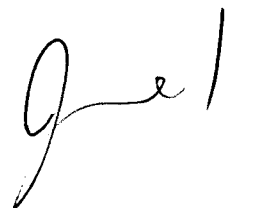
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Les scrutateurs

Le Président

La secrétaire

A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to the President.A smaller, more legible handwritten signature in black ink, likely belonging to the Secretary.